

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

Délibération N° 20-10-2022 / N° 155

Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Tourseil

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Signature avenant à la convention de cofinancement ANCT / CCCA - Contrat local de sante

Monsieur le Vice-Président, rappelle la délibération du 30 juin 2022 concernant la signature d'une convention entre l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et la Communauté de Communes pour la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS).

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il s'agit de réaliser une phase de diagnostic de territoire afin de dégager des axes prioritaires et d'écrire un plan d'actions à mettre en place dans le domaine de la santé. Pour au final, compiler l'ensemble de ces éléments dans la rédaction du Contrat Local de Santé.

2 bureaux d'études pour co-construire avec la Communauté de Communes ce CLS ont été désignés : Rouge Vif et Missions Publiques.

La première convention de cofinancement, signée le 04 août 2022, prévoyait la réalisation des études suivantes :

Mobilisation de 2 bureaux d'études pour co-construire avec l'EPCI ce CLS. Un premier en charge du diagnostic et de la stratégie territoriale pour les questions de santé et un second pour engager la concertation et l'animation des acteurs partenaires du CLS (professionnel de santé, collectivité, acteurs sociaux, établissements médicaux...).

Toutefois, le territoire d'analyse nécessite une mobilisation plus importante des 2 bureaux d'études mobilisant des unités d'œuvres supplémentaires pour la bonne réalisation de la mission.

Le coût prévisionnel complémentaire des études s'élève à :

- Lot10D Rouge Vif : 10 200 € HT soit 12 240 € TTC
 - Lot11D Missions Publiques : 4 900 € HT soit 5 880 € TTC
- Soit un total de 15 100 € HT, soit 18 120 € TTC

L'ANCT avance la totalité des frais et appellera la participation financière de l'EPCI à hauteur de 20 % de ce coût, soit un montant de 3 624 € TTC, le reste à charge de l'ANCT étant de 80% soit 14 496 € TTC.

Les autres articles de la convention d'études signée en date du 04 août 2022 restent inchangés, le présent avenant n'y apportant pas de modification.

Monsieur le Président précise que pour la Communauté de Communes le montant s'élèvera au final à 12 992 € TTC.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 11 octobre 2022, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- la signature de cet avenant à la convention entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et l'ANCT
- d'engager toutes les démarches nécessaires
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette action
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2022

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

